

[http://www.africultures.com/index.asp?menu=revue\\_affiche\\_article&no=3121](http://www.africultures.com/index.asp?menu=revue_affiche_article&no=3121)

## L'ivoirité, ou les dérives d'un discours identitaire

Entretien avec Sidiki Kaba  
propos recueillis par Soeuf Elbadawi  
publié le 24/10/2003

Dans une correspondance adressée le 17 décembre 2000 aux lecteurs d'*Africultures*, Tanella Boni<sup>1</sup> résumait la situation en ces quelques mots : « *Les hommes politiques veulent être les représentants de ce peuple qui, en Côte d'Ivoire, est en train de devenir une chimère. D'abord parce que ce peuple ne s'exprime plus au singulier. Ce peuple n'est plus un seul peuple. Il est divisé du point de vue des rêves, des émotions, des passions, des désirs. Le peuple divisé ne regarde plus dans la même direction. Bien au contraire, il s'entre-déchire. Pendant ce temps, les hommes politiques se donnent "l'accolade du bélier" comme s'ils se caressaient les tempes sur fond de traîtrise et de calomnies* ».

Elle, comme d'autres ne faisaient alors que nommer cet « *innommable* » qui les gagnait au quotidien. Personne ne sait quand une société bascule du discours identitaire à la barbarie. Au Rwanda, le conflit hutu/tutsi a fini par un génocide. En ex-Yougoslavie, les Serbes et les Croates ont connu la tragédie de la purification ethnique. Les mots aboutissent parfois au bain de sang. On sait comment ça commence. On ne sait jamais jusqu'où ça peut aller. Ce qui autorise certains à vite pointer les dérives possibles, dès lors qu'un conflit identitaire prend des proportions inattendues.

Avec près de 30 % de sa population considérée comme étrangère, la Côte d'Ivoire a vu se multiplier les dérives identitaires sur son sol dès la mort de Félix Houphouët Boigny. Sous prétexte de mieux gérer les grands équilibres nationaux, certains hommes politiques, dont Henri Konan Bédié ont avancé la notion d'ivoirité. À sa suite, une élite dirigeante aux dents longues a commencé à dissenter sur l'intérêt de défendre les ivoiriens de « *souche* ». La peur d'un scrutin pluraliste les animait en réalité. Et il ne leur fallut pas longtemps pour transformer le pays en « *poudrière* ».

Constitution, code électoral, code de la nationalité... les « *puristes* » de l'ivoirité n'ont reculé devant rien pour asseoir leur discours au sein de l'opinion ivoirienne, voire internationale. En s'appuyant principalement sur un contexte de crise économique survenu dans les années 1980. C'est ainsi que le terme d'ivoirité, qui existe depuis bien plus longtemps qu'on ne le pense, est devenu peu à peu synonyme d'incitation à la haine et au meurtre.

Certains observateurs affirment qu'au départ le terme incarnait un concept culturel positif. Il semblerait même que le président Senghor l'ait utilisé dans les années 1970, lors d'une visite effectuée auprès de son homologue, le président Houphouët Boigny, pour louer le miracle ivoirien, à savoir le brassage, en Côte d'Ivoire, d'éléments issus de toutes les populations de la sous-région, contribuant à créer sur place une situation de melting-pot, sur laquelle bien des sociétés du continent auraient dû prendre exemple. Situation qui contribuait énormément au rayonnement économique du pays en termes de production et de prospérité.

Près de trente années plus tard, il faut croire qu'il a mué dans l'horreur, occasionnant des dérapages politiques incontrôlables au sein du pays. Insurrections, assassinats, charniers... On parle d'instrumentalisation politique. La dérive volontairement « *ethniste* » est claire chez certains politiciens du cru. Ivoiriens de souche contre gens du Nord. Voire chrétiens contre musulmans. Les discours ont fini par prendre. Fantômes et manipulation de l'opinion. Les morts se sont comptés par milliers. Et le pays n'a cessé de sombrer dans la crise depuis.

*À l'heure où la paix souhaitée joue à montrer son museau, sans sortir complètement de sa tanière, nous vous donnons à lire cet entretien accordé en début d'année 2003 par Sidiki Kaba, président de la FIDH<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> Tanella Boni est Professeur de Philosophie à l'Université d'Abidjan et écrivain.

<sup>2</sup> Fédération ivoirienne des droits de l'homme

**Sidiki Kaba :** L'ivoirité est un concept réducteur. Il a introduit dans le débat en Côte d'Ivoire la discrimination et l'exclusion, puisqu'il y a une distinction entre différentes catégories de citoyens. La Déclaration universelle des droits de l'homme édicte que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit. Et cette égalité ne doit pas être remise en question pour des raisons d'origine sociale, d'origine ethnique, d'origine raciale, d'origine de naissance ou de profession. Or l'ivoirité a introduit dans le débat politique en Côte d'Ivoire la distinction entre des Ivoiriens de souche et des Ivoiriens de circonstance. Il a été dit qu'il y a des Ivoiriens d'origine multiséculaire et des Ivoiriens de situation. Évidemment, cela a pour conséquence une grave atteinte à la cohésion nationale. L'ivoirité est une théorie dangereuse, parce qu'elle renferme la haine et ceci a pour conséquence une lutte, laquelle n'a pas tardé à se faire sentir sur le terrain politique où les divergences qui ont pu exister entre les différents acteurs politiques ont tourné immédiatement à l'affrontement armé.

***À la base, le terme aurait été avancé pour rendre compte d'un miracle ivoirien, relevant du melting-pot. Avec les derniers événements, on est bien obligé de reconnaître que les mots ne racontent pas toujours ce qu'on souhaite leur faire dire...***

Les peuples forts sont des peuples qui avaient la capacité d'absorber toutes les cultures. Si les Ivoiriens avaient su dans la construction de leur nation et de leurs actions de développement intégrer l'ensemble des populations de la sous-région qui sont venues prêter main-forte pour que la Côte d'Ivoire devienne un pays prospère et riche, oui... l'ivoirité, signifiant l'art de trouver en ce moment-là une coexistence pacifique entre les populations étrangères et les populations autochtones ivoiriennes, aurait incarné une donnée intéressante.

Mais cette notion, telle qu'elle a été formulée par Konan Bédié dans son ouvrage *Les chemins de ma vie*, est une instrumentalisation politique pour empêcher un opposant [à lui], un adversaire politique qui le gênait et dont il a essayé de mettre en cause la nationalité. Et vous savez... c'était le débat entre lui et Alassane Ouattara, dont la nationalité était considérée comme une nationalité douteuse. Il en est venu à dire qu'il y avait des Ivoiriens plus ivoiriens que d'autres. Ce qui revenait à dire qu'il y avait des Ivoiriens de seconde catégorie. À côté des citoyens à part entière, il y aurait donc ceux qui sont entièrement à part. Ceci a créé évidemment les germes d'une confrontation, qui a conduit à la crise politique que nous avons connue le 24 décembre 1999, quand Robert Gueï a eu à prendre le pouvoir et à tenter de mettre fin à ces convulsions politiques. Malheureusement, si Henri Konan Bédié a été le théoricien de l'ivoirité, Robert Gueï en a été le gestionnaire, de sorte que les élections organisées en octobre 2000 ont conduit à l'exclusion de Alassane Ouattara comme candidat pour cause de nationalité douteuse et à l'élection de Laurent Gbagbo dans des conditions tragiques. Gbagbo lui-même a employé la formule « *calamiteuse* » pour indexer la façon dont s'est déroulée son élection au pouvoir, parce qu'il y a eu une insurrection populaire suite à la volonté de confiscation du pouvoir par Robert Gueï, qui a dissout la commission électorale, quand il a senti qu'il perdait les élections.

L'ivoirité a empoisonné la vie politique de la Côte d'Ivoire. Elle a entraîné ce pays dans une grave crise, où les droits de l'homme ont été massivement violés : exactions contre les populations étrangères, assassinats politiques, prolifération d'escadrons de la mort, qui tuent de façon ciblée un certain nombre de personnes...

***Devenu un enjeu majeur pour l'ensemble du microcosme politique ivoirien, le concept de l'ivoirité s'est vu consacrer par un cadre juridique dès le milieu des années 1990. Sur le plan constitutionnel précisément, apparaît en 1998 une loi limitant l'accès à la magistrature suprême aux personnes nées en Côte d'Ivoire de parents ivoiriens. La polémique s'est aussitôt canalisée autour de la personne d'Alassane Ouattara, soupçonné d'être burkinabé par son père.***

L'ivoirité a connu une consécration constitutionnelle. Ce qu'il ne faudrait jamais oublier, c'est qu'il n'est pas contesté à Alassane Ouattara sa nationalité dans cette constitution ivoirienne. Mais il est dit qu'il ne peut pas accéder à la magistrature suprême, du fait de l'article 35. Ce cadre juridique s'est ensuite élargi. Il concerne aussi le code électoral. Le débat à l'heure actuelle porte justement sur la nécessité d'enlever cet aspect-là, que l'on ne se situe plus dans le cadre d'une instrumentalisation de l'ivoirité. Il est clair que tous les pays du monde sont souverains pour déterminer quelles sont les personnes qui peuvent accéder à leur nationalité. Mais ce qui est discriminatoire, c'est lorsque vous accédez à la nationalité et qu'on revient vous dire moins ivoirien que d'autres.

À partir du moment où l'on détermine clairement les conditions dans lesquelles on devient français, ivoirien, malien ou congolais, celui qui veut le devenir doit les réunir. Mais la loi est claire. On ne peut plus se fonder sur des critères aussi discutables que ceux d'une ivoirité de seconde et de première

catégorie pour exclure ce citoyen-là de certaines fonctions politiques [le fait d'invoquer l'origine étrangère d'un candidat aux élections par exemple].

***Remettre la constitution en cause ne suffit pas pour résoudre le problème ivoirien. Nous savons tous maintenant que derrière le politique se profilent d'autres enjeux, d'ordre économique surtout...***

L'ivoirité est l'aspect politique de la question. Et je dirais un aspect politicien... Mais les vrais enjeux sont économiques. La Côte d'Ivoire avait vingt cinq millions d'hectares de forêts à l'indépendance en 1960. Avec une population de quatre millions d'habitants. Quarante ans plus tard, elle n'a plus que trois millions d'hectares de forêts. Avec une population égale à près de quinze millions d'habitants. Peu de ressources... avec un nombre important de populations. C'est la raison pour laquelle je dis que l'ivoirité n'est pas la seule source de la crise ivoirienne.

La question foncière est une question fondamentale, à travers laquelle Bétés et Baoulés sont continuellement en conflit sur le terrain. Des ethnies qui sont des ethnies de souche, encore que cela soit discutable. N'oublions pas que les Baoulés font partie du groupe Akan, qui vient de Koumassi, et donc du Ghana. Les Bétés, ce sont aussi les Didaïs. On trouve un prolongement de ces populations jusqu'au Liberia. Il y a donc entre différentes populations ivoiriennes des conflits de la terre. Entre les Ivoiriens et ceux qu'on appelle les allogènes [les Burkinabés]. En 1998, l'Assemblée nationale a adopté la loi foncière qui interdit la vente de terrain à des étrangers et une question grave se pose : aucun étranger, propriétaire de terre, ne peut transmettre par voie successorale cette terre à son enfant. Ce qui est une grave atteinte aussi au droit de propriété.

Tout cela pose aussi la question du code de la nationalité. Des personnes nées en Côte d'Ivoire, de père étranger mais dont les familles sont en Côte d'Ivoire depuis au moins cent ans... parce que n'oublions pas que les populations dites « étrangères », qui sont de la sous-région, essentiellement du Burkina Faso, du Mali, de la Guinée, sont des populations qui ont été déplacées par le colonisateur pour pouvoir défricher les immenses forêts ivoiriennes. La politique ivoirienne de l'époque d'Houphouët Boigny prônait aussi l'ouverture. Et cette ouverture se traduit par un appel à la main d'œuvre étrangère, essentiellement issue de la sous-région. Plusieurs générations issues de ces populations sont sur place et n'ont pas le statut d'Ivoirien. Aujourd'hui, on se trouve dans une situation paradoxale, où on vous dit qu'il y a près de 28 % de la population qui serait étrangère. Mais dans ces 28 %, vous verrez que beaucoup sont nés sur place, c'est-à-dire sur le sol ivoirien depuis plus d'une génération. C'est la raison pour laquelle le code foncier est un problème, tout comme le code de la nationalité. La définition du statut de réfugié aussi est un problème. De sorte que tout cela constitue les vrais enjeux, avec en toile de fond les problèmes économiques. Ainsi de la privatisation qui est intervenue et qui a conduit à la suppression de la caïstab, qui rapportait des milliards... Ceci a entraîné une véritable crise de la filière du cacao et du café qui, aujourd'hui, est dominée par des multinationales n'ayant d'autres soucis que le profit et le rapatriement des immenses sommes d'argent, constituant des bénéfices allant vers d'autres cieux. La crise économique exacerbe la relation entre les Ivoiriens. En même temps, l'étranger est vu désormais comme étant la source de tous les maux. Il y a une sorte de haine qui s'est constituée à son égard.

***Cette situation ivoirienne rejoint d'autres situations de conflits qui minent l'Afrique et la mettent dans tous ses états...***

Les conflits qui existent en Afrique sont tous circonscrits dans des pays où il y a des richesses. En Sierra Leone, il y a le diamant. Il y a aussi la forêt. Au Liberia, idem, il y a le diamant. Au Congo, qui est un scandale géologique, vous avez tout. Du coltane, du cobalt, du manganèse... et du diamant. En Angola, vous avez du diamant et du pétrole. À l'origine de nombreux conflits en Afrique, il y a une odeur de pétrole et de richesses. Dans les pays pauvres, le problème se pose différemment. C'est pour ça que j'insiste sur ce fait. Derrière les instrumentalizations ethniques, il y a des enjeux économiques énormes. Et ces enjeux amènent certains à chercher le contrôle du pouvoir politique, afin de mieux contrôler le pouvoir économique ensuite. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de construire en Afrique un nouveau cadre sur la base des valeurs de la démocratie.

*propos recueillis par Soeuf Elbadawi*